

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Sylvie Podio et consort – Pour une
information claire quant à l'organisation et aux enjeux liés à la formation professionnelle
(16_POS_159)**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 9 septembre 2022, de 8h30 à 10h30, à la salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Florence Bettschart-Narbel, présidente-rapporteuse, Sylvie Podio et Monique Ryf, ainsi que de Messieurs Aurélien Clerc, Xavier De Haller, Fabien Deillon, Yann Glayre, Yves Paccaud, Daniel Ruch, David Vogel, Pierre Zwahlen.

Ont également participé à la séance, Monsieur Frédéric Borloz (chef du Département de l'enseignement et de la formation – DEF) accompagné de Madame Fabienne Raccaud (cheffe de l'Office de la formation professionnelle et continue – OFPC) et de Monsieur Guillaume Ruiz (adjoint au directeur de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire – DGEP)

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance. Qu'elle en soit remerciée.

2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le rapport du Conseil d'État clarifie le fonctionnement de la formation professionnelle initiale vaudoise et met en avant l'efficacité du système.

Si, en vertu de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPPr), le Département en charge de la formation professionnelle est l'autorité compétente en matière de formation professionnelle, l'article 4 al. 4 de la loi précitée précise cependant que le Conseil d'État peut attribuer des compétences de formation à d'autres départements ou services pour des domaines de formation particuliers. Ainsi, la formation professionnelle dans le domaine agricole est déléguée au Département des finances et de l'agriculture (DFA¹), alors que les formations dans le domaine sylvicole sont déléguées au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES).

Ces délégations pour des formations spécifiques permettent une proximité profitable avec le terrain.

Le développement et la mise en valeur de la formation professionnelle ont été des préoccupations du département lors de la précédente législature. Diverses mesures dans cette optique ont été prises. Le nouveau Conseiller d'État fait désormais siennes ces préoccupations ; il conviendra donc d'appuyer et de renforcer ces mesures afin qu'elles déploient leurs effets.

¹Rédigé lors de la précédente législature, le rapport du CE comporte les désignations des départements avant la réorganisation pour la législature 2022-2027. Ainsi, les DFJC est devenu le DEF, l'agriculture a quitté le DEIS pour être rattachée au DFA et le DIS est devenu le DJES.

Il s'agit de renforcer et faire évoluer les formations professionnelles pour les rendre le plus contemporaines possible, pour qu'elles correspondent au mieux aux attentes des milieux professionnels et intéressent les jeunes. Cela nécessite une modification des ordonnances fédérales de formation. Le Canton accompagnera les associations professionnelles vaudoises pour y parvenir.

Pour certaines professions, l'intention est de créer un tronc commun de formation de base puis de développer des spécialisations. Cela permettrait aux bénéficiaires de travailler plus facilement dans divers domaines avec un bon socle de base, puis de se spécialiser. Le monde de l'industrie met en place des systèmes similaires. Cette organisation participerait à l'attractivité de nombreux métiers, car la spécialisation aiguiserait l'intérêt des jeunes (formation de base ferblantière-couvreuse/ferblantier-couvreur, puis spécialisation en pose de panneaux solaires qui ouvrent d'autres perspectives).

3. POSITION DE LA POSTULANTE

Le rapport complet met bien en avant les enjeux liés à la formation professionnelle. La réponse est toutefois lacunaire sur deux aspects :

1. Le soutien aux entreprises qui suivent les apprenti-e-s, car les besoins en matière de suivi, de communication ont changé.
2. Les moyens de faciliter les transitions, les mutations professionnelles. On ne s'engage plus dans un métier pour la vie. Dès lors, il faut faciliter les changements professionnels.

Les jeunes auraient aussi besoin d'être mieux soutenus dans leurs démarches de recherche d'apprentissage (fautes dans les lettres de motivation, cv mal présenté, inadéquation des qualités requises, etc.).

De plus, si le taux de certification a certes augmenté pour être de 88% en 2021, le rapport ne dit rien sur les jeunes qui arrêtent en cours de route.

Finalement, la postulante s'interroge également sur la formation de gestionnaire en intendance, formation rattachée au DFA, jadis connue comme l'école ménagère de Marcelin. Actuellement, les gestionnaires en intendance travaillent plutôt dans les crèches ou les EMS, moins dans le monde agricole. Le rattachement au DFA est donc questionnable.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La discussion sur ce rapport du Conseil d'État touche à diverses thématiques liées à l'apprentissage et à l'orientation professionnelle.

Encadrement, soutien aux apprenti-e-s

Les chiffres de l'encadrement sont donnés à la commission : de 1 commissaire professionnel-le pour suivre 800 apprenti-e-s, ce chiffre est passé, il y a deux ans, à 1 pour 500 et il s'élève actuellement à 1 pour 350. L'objectif est d'intensifier les visites dans les entreprises, car les commissaires arrivent souvent lorsqu'une problématique est déjà fort avancée. De plus, le nombre de conseillère et conseiller aux apprenti-e-s en charge de ce qui relève davantage du conseil a également augmenté. Certains établissements comptent désormais des psychologues scolaires. L'importance d'un accompagnement s'est faite encore plus criante suite au Covid qui a passablement affecté les jeunes, économiquement, mais aussi au niveau psychologique.

Pour certains commissaires, ce ratio est toujours trop faible et ne permet de répondre qu'à des situations de crise déjà bien avancées. Les commissaires d'apprentissage devraient également davantage s'intéresser aux structures dans lesquelles travaillent les apprenti-e-s afin de s'assurer qu'elles sont aptes à délivrer l'encadrement nécessaire (pas de structure avec trop peu de personnel pour s'occuper correctement des apprenti-e-s, par exemple). Enfin, les entreprises auraient besoin d'un soutien non uniquement administratif, mais un endroit où s'adresser lorsqu'un-e jeune décroche, en cas de problème de santé physique ou mentale, etc.

Mobilité professionnelle - orientation

Le système vaudois et suisse offre beaucoup de passerelles. Théoriquement, un CFC permet de passer partout, mais dans les faits, cette ouverture est contrariée par différents facteurs sociologiques, économiques, culturels, etc. Le CFC est une première étape, l'idée est de promouvoir la spécialisation. Les stratégies au niveau de l'orientation scolaire seront repensées afin de mieux promouvoir la formation professionnelle dans

les écoles, mieux encadrer le corps enseignant pour qu'il ait une connaissance large du système, perméabiliser les liens entre l'école et le monde de l'économie. Dans chaque école du secondaire I, des référent-e-s en approche du monde professionnel ont pour objectifs de faire le lien avec le monde économique. Des rencontres cantonales de la formation professionnelle sont également organisées.

Taux de certification

La Confédération a fixé comme objectif un taux à 95% de certification du secondaire à l'âge de 25 ans. Le taux dans le canton de Vaud n'est actuellement qu'à 88%. Bien que la population vaudoise ne soit pas comparable à celle de certains autres cantons (migration, arrivée de gens d'un certain âge, etc.), il n'en demeure pas moins problématique que 12% de jeunes n'aient pas de formation postobligatoire à 25 ans. Les emplois auxquels peuvent prétendre les gens sans formation sont de plus en plus rares et ces gens restent sur le carreau. À la fin de la scolarité obligatoire, 20% des jeunes choisissent une formation professionnelle, 48% vont au gymnase, 24% sont en transition et 8% sortent plus ou moins des radars. Les institutions d'insertion professionnelle renverront, au final, une grande part des 24% en transition vers la formation professionnelle. Ainsi, de 20% de gens qui initialement se décident pour la formation professionnelle, c'est au final près de 43% qui choisissent cette voie. Les objectifs sont donc :

1. d'intéresser davantage de jeunes à entamer tout de suite une formation professionnelle ;
2. d'augmenter le taux de personnes au bénéfice d'une formation postobligatoire.

Âge d'entrée en apprentissage

L'âge moyen d'entrée en apprentissage, dans le canton de Vaud, s'élève à 18,5 ans. Il y a donc environ 3,5 ans « d'errance » entre la sortie de l'école et l'entrée en formation. Les responsables d'entreprises voire les parents ont tendance à considérer qu'une certaine maturité est nécessaire pour entrer en apprentissage ; certains patrons apprécient par exemple d'engager les jeunes qui se sont essayé-e-s au gymnase, car elles et ils sont plus âgé-e-s. Une méconnaissance de la qualité et des possibilités qu'offre la formation professionnelle entre également en ligne de compte. En effet, nombre de parents estiment que la réussite de leurs enfants passe par des études, à commencer par le gymnase, au détriment de la formation professionnelle. Dès lors, valoriser et promouvoir la formation professionnelle - de grande qualité en Suisse - auprès des jeunes, des parents, des écoles et des patrons est nécessaire.

Afin d'intéresser, au plus tôt, davantage de jeunes à choisir la voie de la formation professionnelle, d'importants efforts ont été faits et d'autres sont à venir, dans le milieu scolaire entre autres. Cela nécessitera toutefois du temps pour que cela porte ses fruits. De plus, un changement de mentalité, de perception sur la formation professionnelle, notamment auprès des parents qui ont tendance à valoriser les études est nécessaire, mais le DEF ne peut qu'informer, non aller à l'encontre des décisions parentales.

Un commissaire estime la diversité des possibilités complexifie aussi le choix des jeunes (175 formations sont enseignées dans le canton). Il lui est répondu que des outils sont déjà en place, comme le Salon des métiers, afin de présenter les professions et les possibilités, aussi bien aux jeunes qu'aux parents. Il faut plutôt trouver le moyen pour que les jeunes ne craignent pas de faire un choix, rappeler qu'il existe des passerelles, peu importe la voie initiale suivie.

D'avantage que la complexité du choix, le problème réside dans le fait que certains parents ne connaissent ou ne maîtrisent pas les codes d'une recherche d'apprentissage. Un travail important doit être fait pour apprendre aux jeunes à postuler, rédiger un cv, une lettre de motivation.

Finalement, il faut préciser que l'âge moyen d'entrée en apprentissage est impacté à la hausse par les adultes qui entrent en formation. Le plan cantonal de certification pour les adultes adopté par le Conseil d'État en 2019 devrait faire redescendre ce taux, car ils passeront par une autre filière. Ce taux est aussi impacté par les formations d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) et d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), car les professionnel-le-s poussent à faire une année de stage avant signature d'un contrat.

Gestionnaires en intendance

Le déploiement et le suivi de la formation des gestionnaires en intendance, bien qu'historiquement sise à Marcelin, ne sont pas différents des autres formations. Le Canton veille à la bonne application des ordonnances formations fédérales, les enseignant-e-s sont engagé-e-s sur les mêmes profils de compétences que tout autre métier.

Les bâtiments de Marcellin devant être libérés, la formation de gestionnaire en intendance sera transférée à Moudon, suivant l'agriculture, car il y a une réelle efficacité du système. Toutefois, cette formation devrait prochainement fusionner avec la formation de spécialiste en hôtellerie.

Pour la postulante, il est dommage de ne pas avoir saisi l'opportunité du déménagement pour replacer les gestionnaires en intendance dans un milieu de travail plus proche de celui qui sera le leur, et qui n'est plus celui de l'agriculture, afin de les faire bénéficier des cultures de métiers et d'échanges, et qu'enfin elles et ils ne soient plus considérés-e-s comme des « bonniches ».

Entente et valorisation différente entre départements ?

Une évaluation du système de surveillance (commissaires, conseillères et conseillers) a été faite notamment au travers d'un audit confié à la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) par le biais de comparaisons avec d'autres cantons. Sur les 11 recommandations issues de l'audit, près de 60% ont déjà été mises en place (par exemple le ratio commissaire professionnel-le/apprenti-e). Les résultats démontrent que le rattachement des formations sylvicoles et agricoles au DFA et au DJES n'impacte absolument pas leur qualité. Un rattachement au DEF ne changerait rien.

Ainsi, peu importe que la signature au bas du titre de formation émane de la ou du chef-fe du DEF du DFA ou du DJES. Cela n'induit ni valorisation inégale ni perception différente par les titulaires du titre.

Valorisation des AFP

Dans les cantons de Vaud et de Genève, contrairement à d'autres cantons notamment suisses alémaniques, les AFP sont peu valorisées. Dans le canton de Vaud, les jeunes qui souhaitaient entrer en AFP devaient précédemment effectuer un bilan auprès de l'office de l'orientation afin de s'assurer qu'un employeur ne les sous-forme. L'intention était bonne, mais la perception de cette évaluation s'est transformée en un « examen de passage considéré comme un examen psychologique », soit l'inverse de l'intention de base. Ce processus a depuis été modifié. Dans le cadre d'une AFP, le service s'assure que la ou le jeune signale ses éventuels besoins d'aménagement. Il faut maintenant déstigmatiser les AFP et leur cote devrait évoluer.

Formations en lien avec la sécurité

Dans le tableau en p. 3 du rapport, aucun métier en lien avec la sécurité n'apparaît, car dans le domaine sécuritaire, il n'y a pas de formation de niveau CFC, il s'agit de métier de niveau École spécialisée (ES). Rappelons toutefois qu'un CFC est nécessaire pour entrer à l'Académie de police de Savatan.

Révision de la loi sur la formation professionnelle

Le travail de mise en valeur de la formation professionnelle sera conséquent. Dès lors, réviser la loi sur la formation professionnelle n'est pas opportun pour le moment. Cette révision doit se faire avec les associations professionnelles. À noter qu'un cycle de rencontres avec celles-ci commencera en octobre prochain.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'État à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 9 janvier 2023

*La rapporteuse :
(Signé) Florence Bettschart-Narbel*